

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du Samedi 21 janvier 2017

PRÉSENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, André RICHARD, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Christian ROYER, Daniel VAUZELLE, David VIALLET.

POUVOIRS :

Yves ATTARD a donné pouvoir à Gilles RUAT

ABSENTS :

Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie communale doivent être effectués Impasse du Petit Breuil et sur la VC N°12 reliant les villages de Laniac à Bussac-Bas pour un montant total de 17 090,00 € HT.

Il propose que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 50 % soit 8 545 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement présenté et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à solliciter l'attribution de la subvention au titre de la DETR 2017.

3-Délibération portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) prévoit, sauf opposition des communes, le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à l'échelon intercommunal.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune possède sa propre carte communale et préférerait conserver la maîtrise des zones constructibles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes.

4-Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Monsieur Le Maire présente au Conseil le nouveau régime indemnitaire qui sera versé à compter du 1^{er} février 2017 à tous les agents administratifs titulaires et contractuels.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'instauration du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} février 2017.

5-Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet et la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

6-Risques statutaires des agents

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 4 avril 2016 par laquelle la Commune charge le Centre de Gestion de Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour quatre années à compter du 1^{er} janvier 2017, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le montant de cette assurance devrait s'élever à 375.00 € annuels.

La proposition d'assurance groupe négociée par le Centre de Gestion est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7-Indemnités aux agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter par arrêté municipal les agents recenseurs, de fixer pour chaque agent un montant forfaitaire de 937 € pour la durée de la mission et une indemnité de frais kilométriques de 150 €.

8-Panneaux de mise en valeur de la lentille verte du Velay

Le comité de gestion et de défense de la lentille verte du Puy AOP propose des panneaux promotionnels au tarif de 300.00 € HT les deux, Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour notre commune de valoriser les productions de notre terroir et notamment celle de la lentille verte du Velay.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à 10 voix pour et 2 abstentions la pose de deux panneaux qui pourraient être installés en bordure de la D590 et en pleine campagne pour respecter le caractère rural de cette promotion.

9-Organisation des élections à Bussac-Bas le 29/01/2017

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 décembre 2016 par laquelle le Conseil l'a autorisé à organiser le vote des électeurs de la section de Bussac-Bas concernant la vente du bien de section cadastré A01037.

La consultation des électeurs aura lieu en mairie le 29 janvier 2017 de 9 h à 11 h.

10-Point sur les dossiers et les travaux

Travaux camping : le début des travaux de maçonnerie prévu début janvier est retardé pour cause de météo.

L'installation des chalets devrait commencer début avril.

Maison communale : les travaux intérieurs sont en cours d'achèvement.

L'informatisation de la bibliothèque par l'équipe de bénévoles est également en cours d'achèvement. Des demandes de devis concernant l'équipement des différentes salles ont été faites auprès des fournisseurs. L'installation du mobilier par l'entreprise DPC sera faite le 14 Février 2017.

Monsieur Le Maire fait également le point sur les sujets abordés lors de la visite du Député le 13 janvier avant la cérémonie des vœux : subvention de la région pour la rénovation du camping, réalisation de la maison médicale avec possibilité de subvention, RPI, maison des chasseurs, dossiers que M Le Député s'est engagé à soutenir très fortement.

11-Divers

Le point est fait sur le déneigement et le recensement des personnes isolées.

Prochain Conseil Municipal : Samedi 4 mars 2017 à 9 h